GCS IFMS d'Albi
N° SIRET : 130 019 136 00022
6 impasse François Verdier 81000 ALBI
05 67 87 45 08
secretariat@ifmsalbi.fr
www.ifmsalbi.fr

JURY DE SELECTION RELATIVE A LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

IFAS ALBI – SESSION 2026

PROCES VERBAL

Mardi 13 octobre 2026 à 11H45

COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION

Le jury de l'épreuve d'admission relative à la formation aide-soignant à l'IFAS d'ALBI session 2026, s'est réuni le mardi 13 octobre 2026 à 11H45, sous la présidence de Madame Catherine MULLER, Directrice des soins, Coordinatrice Générale des Instituts de Formation aux Métiers de la Santé d'ALBI ; et Directrice de l'IFAS de LAVAUR, dans le respect des 10% à minima des évaluateurs ayant participé à la sélection..

En présence de :

- Madame Nathalie BARTHES, Coordinatrice Pédagogique IFAS-CFA et FC, IFMS ALBI,
- Madame Elodie BROCHET, Cadre de santé formateur, Responsable Pédagogique IFAS LAVAUR,
- Madame Sandrine CHADOURNE, Aide-Soignante, SMR CH LAVAUR,
- Monsieur Jean-Charles BONY, Cadre Formateur, IFMS Albi,
- Monsieur Renaud VIGNOLES, Formateur référent du CFA,
- Monsieur Christophe BONNAFOUS, Aide-soignant, Centre Hospitalier Pierre Jamet,
- Madame Laetitia PAPPAKOSTAS, Secrétaire scolarité de IFAS aux IFMS d'Albi,
- Madame Ameline GIULIANI, Secrétaire du CFA de IFAS aux IFMS d'Albi.

La sélection relative à la formation aide-soignante s'est déroulée du lundi 28 septembre au vendredi 9 octobre 2026.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié (modifié par l'arrêté du 09/06/2023- art 2 et l'arrêté du 29 avril 2026- art 2), les jurys étaient composés d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical :

7 aides-soignants :

Monsieur Christophe BONNAFOUS
Madame Justine HUESA
Madame Carine JOURDA
Madame Catherine MAZEL
Madame Elisabeth NGUYEN
Monsieur Maxime PUECH
Madame Karine ROY

7 formateurs des IFMS d'ALBI :

Monsieur Jean-Charles BONY
Madame Anaïs BOUTEILLE
Madame Céline CHOIZIT
Madame Isabelle PY
Madame Lydie TAURINES
Madame Sandrine TREILHOU
Monsieur Renaud VIGNOLES

BILAN QUANTITATIF

I. TABLEAU DES INSCRIPTIONS FORMATION INITIALE

Catégorie formation initiale avec sélection		
	2026	2025
Inscriptions	**158**	**132**
Dossiers non étudiés car double inscriptions avec Lavaur	**6**	**3**
Doubles inscription avec CFA (contrat apprentissage et contrat pro)	**17**	
Convocations à l'épreuve écrite et entretien	**83**	
Convocations à l'entretien	**75**	**132**
Absents à la sélection	**18**	**8**

Catégorie ASH ou agent de service sans sélection		
	2026	2025
Inscriptions	**22**	**23**
Doubles inscriptions avec Lavaur	**0**	**0**

- **Formation initiale :** le quota a été fixé par la région pour la rentrée 2027 à 60 parcours équivalents temps plein
 - Tous candidats (hors ASHQ ou agent de service) : 48 parcours équivalents temps plein (dont un report de formation 2026)
 - ASHQ de la fonction publique hospitalière ou agent de service : 12 parcours équivalents temps plein

Les absences à la sélection ont conduits à la réalisation de **140** entretiens pour la formation initiale.

II . TABLEAUX DES INSCRIPTIONS CFA

➢ Rentrée octobre 2026

Catégorie contrat apprentissage	
Inscriptions	**37**
Rentrée Albi avec employeur	**8**
Rentrée Lavaur avec employeur	**0**

➢ **Formation en alternance (CFA)**

- 24 places pour la rentrée d'octobre 2026
- 24 places pour la rentrée de janvier 2027

Les absences à la sélection ont conduits à la réalisation de **9** entretiens pour la formation en alternance

➢ Rentrée janvier 2027

Catégorie contrat apprentissage	
Inscriptions	**23**
Rentrée Albi avec employeur	**6**
Rentrée Lavaur avec employeur	**0**

Catégorie contrat de professionnalisation sans sélection	
Inscriptions	**0**

Catégorie formation en contrat de professionnalisation avec sélection	
Inscriptions	**11**
Doubles inscriptions avec FI	**5**
Convocations à l'épreuve écrite et entretien	**7**
Convocations à l'entretien	**4**
Absents à la sélection	**2**
Employeurs à ce jour	**4**

III. RESULTATS DE LA SELECTION

Catégorie formation initiale avec sélection		
Liste principale	**54**	**47,70 ETP + 1 report (48,70 ETP)**
Liste complémentaire	**47**	**39,43 ETP**

Catégorie formation initiale sans sélection		
Liste principale	**13**	**12,25 ETP**
Liste complémentaire	**9**	**8,78 ETP**

Catégorie formation en contrat de professionnalisation en CFA avec sélection	
Admis	**5**

Les notes s'échelonnent de **14,5 à 19,5** sur la liste principale et, de **10 à 14,5** pour la liste complémentaire.

La sélection affiche un **taux de réussite de 72,2%** (104 admis – 40 non admis)

- Procédure de sélection 2026 : cette année, on note une reprise en hausse des inscriptions à la sélection ce qui a permis d'avoir une liste complémentaire sur la formation initiale de 48 personnes susceptibles d'intégrer l'IFAS

IV. PROFILS DES CANDIDATS

Répartition des candidats par sexe et par âge	
Nbre de femmes	132
Nbre d'hommes	36
Moyenne âge femmes	30 ans
Moyenne âge hommes	29 ans

Répartition des candidats par origine géographique	
Occitanie	163
Tarn : 132 - Tarn et Garonne : 10 - Aveyron : 8 – Gard : 1 - Aude : 1 Hte Garonne : 6 Hérault : 3 -– Lot : 1 - Pyrénées Orientales : 1	
Nouvelle Aquitaine	2
Provence Alpes Côte d'Azur	2
Ile de France	1
Département outre mer	1

Répartition des candidats par niveau d'étude	
Master	5
Licence	5
BTS	7
Bac général /technologique	31
Bac professionnel	45
Diplôme d'État (ambulancier, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de vie sociale)	7
CAP, BEP	16
Titre professionnel	10
Sans diplôme	28
Autres	14

BILAN QUALITATIF

I. CONTEXTE

- L'entrée en Institut de formation d'aide-soignant est régie par l'Arrêté du 7 avril 2020, modifié par l'arrêté du 29 avril 2026, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

- La modification porte sur l'article 7 : « Les candidats rédigent sur place, le même jour et avant le passage de l'entretien, un document manuscrit d'environ dix lignes. Ne sont pas concernés les candidats qui, à la date prévue de clôture des inscriptions, remplissent l'une des conditions suivantes :
 « 1° Être titulaire du diplôme national du baccalauréat délivré par une autorité française ;
 « 2° Être titulaire de l'équivalence du grade de baccalauréat ;
 « 3° Être inscrit en classe de terminale pour l'année scolaire en cours.

- Sélection avec un entretien réalisé par un jury composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un cadre de santé formateur d'un institut de formation paramédicale.

II. ORGANISATION

27 jurys ont étudié les dossiers sur 16 demi-journées, chacun composé d'un aide-soignant et d'un cade de santé formateur de l'IFMS.

L'organisation retenue, prévoyant l'examen de 4 dossiers par demi-journée pour chaque jury a permis de garantir des conditions propices à une évaluation objective des candidats. L'ensemble des professionnels aides-soignants conscients de l'importance de leur rôle dans l'accompagnement des futurs soignants, ont unanimement manifesté leur satisfaction à prendre part à cette sélection, soulignant ainsi leur volonté de s'impliquer activement dans la formation des futurs professionnels soignants.

BILAN QUALITATIF

III. ANALYSE

Les candidats retenus ont su démontrer, à travers leur dossier et/ou leur entretien, une motivation affirmée et des aptitudes à suivre la formation. La majorité de ces candidats ont su étayer leur représentation du métier par un stage d'observation qui leur a permis d'explorer leur projet professionnel, de le confronter à la réalité du terrain et de le confirmer en s'appuyant sur des situations vécues. De ce fait ils ont pu affiner leur représentation du métier et en appréhender ses exigences et contraintes.

Pour les candidats non retenus, ayant bénéficié des 20 minutes de préparation pour rédiger un écrit, il a été globalement relevé des difficultés rédactionnelles.

L'analyse de la situation professionnelle attendue par le jury aurait méritée d'être plus développée. Un nombre important de candidats n'avait pas repéré ces nouvelles modalités.

Pour les candidats qui ont suivi une préparation à la sélection, le jury relève un défaut de personnalisation du projet professionnel avec un discours normé, récité et manquant d'authenticité.

L'ensemble des jurys constate une méconnaissance du contenu de la formation, une représentation erronée de la profession limitée aux soins de confort et un manque de cohérence entre la lettre de motivation très structurée et une présentation du projet professionnel superficielle.

De plus peu d'entre eux se sont projetés dans le quotidien d'une année de formation (organisation,mobilité et finance).

Signature des présents :

Madame Catherine MULLER
Directrice des Soins,
Coordonnatrice Générale du GCS des IFMS d'Albi,



Madame Nathalie BARTHES
Coordinatrice Pédagogique
IFAS, CFA et Formation Continue des IFMS d'ALBI



Monsieur Jean-Charles BONY
Cadre Formateur de l'IFAS d'Albi



Monsieur Renaud VIGNOLES
Formateur Référent du CFA



Monsieur Christophe BONNAFOUS
Aide-Soignant Bon Sauveur Alby



Madame Elodie BROCHET
Cadre Formateur de l'IFAS de LAVAUR



Mme Sandrine CHADOURNE
Aide-Soignante SMR CH LAVAUR



Madame Ameline GIULIANI
Secrétaire CFA IFAS d'Albi



Madame Laetitia PAPPAKOSTAS
Secrétaire scolarité IFAS d'Albi

